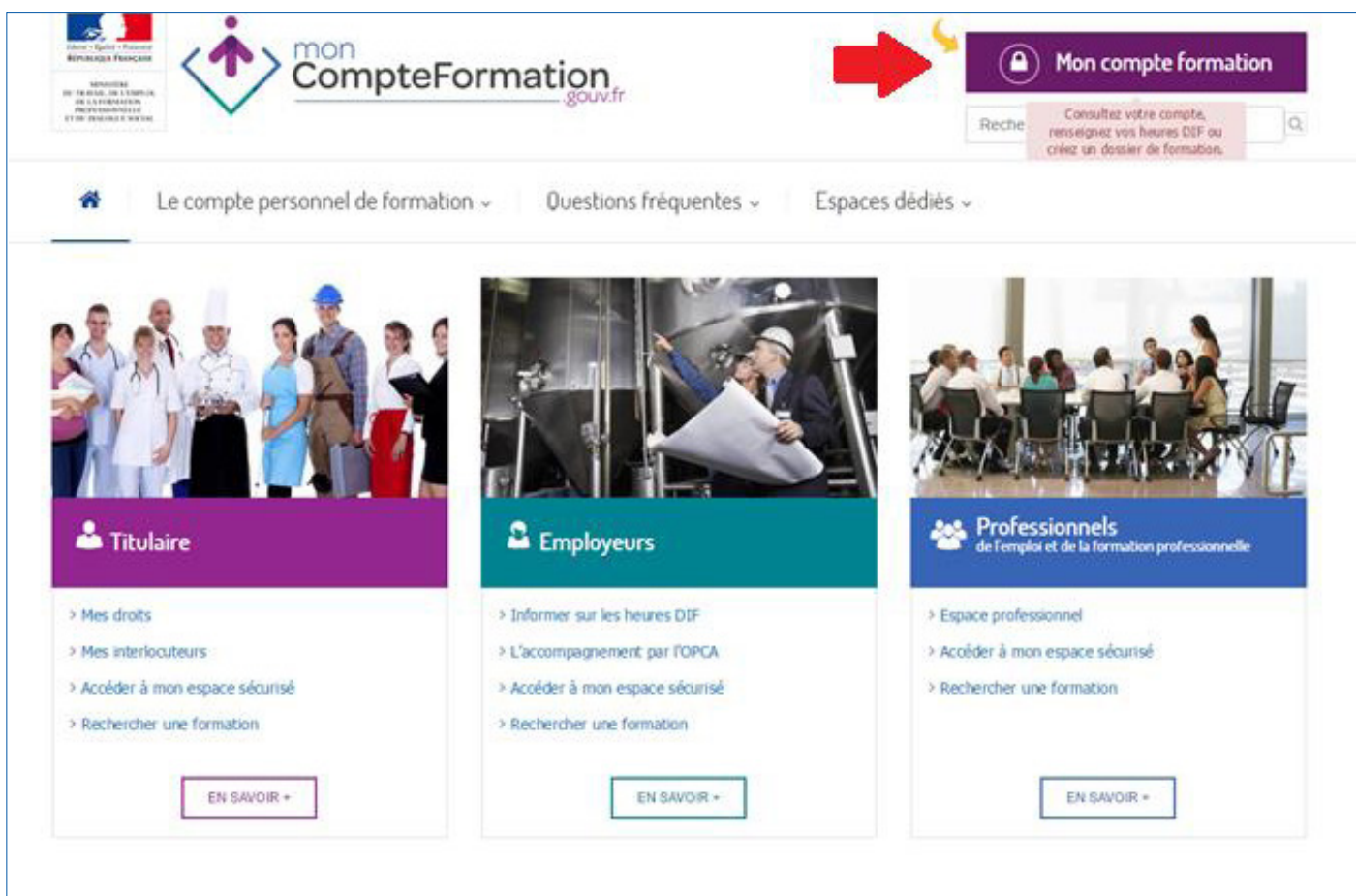


FICHE 2 : INSCRIRE SES HEURES DIF SUR SON COMPTE

Étape 1 : RDV sur moncompteformation.gouv.fr

Vous avez créé votre compte de formation et devez maintenant renseigner vos heures DIF, étape indispensable pour constituer un dossier de formation.

Rendez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr pour accéder à votre compte personnel de formation (CPF).



The screenshot shows the homepage of moncompteformation.gouv.fr. At the top right, a red arrow points to the 'Mon compte formation' button. Below the navigation bar, there are three main sections: 'Titulaire', 'Employeurs', and 'Professionnels'. Each section has a list of links and an 'EN SAVOIR +' button.

- Titulaire**
 - > Mes droits
 - > Mes interlocuteurs
 - > Accéder à mon espace sécurisé
 - > Rechercher une formation
- Employeurs**
 - > Informer sur les heures DIF
 - > L'accompagnement par l'OPCA
 - > Accéder à mon espace sécurisé
 - > Rechercher une formation
- Professionnels**
 - > Espace professionnel
 - > Accéder à mon espace sécurisé
 - > Rechercher une formation

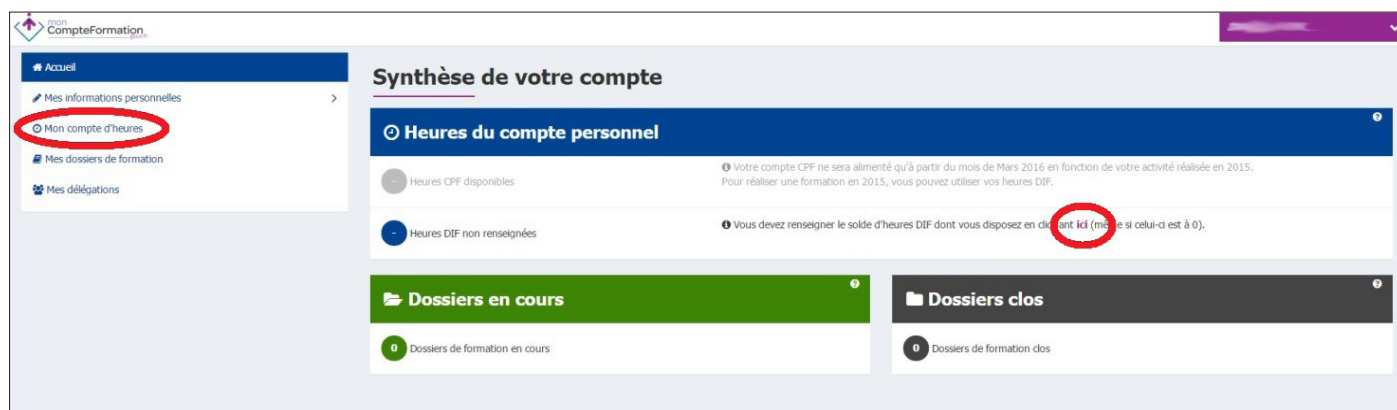
Cliquez sur le bouton violet « Mon Compte Formation » situé en haut à droite de l'écran. Vous êtes alors dirigé au sein de l'espace Titulaire.



The screenshot shows the 'Espace Titulaire' login page on moncompteformation.gouv.fr. It features a login form with fields for 'Numéro de Sécurité sociale' and 'Mot de passe', a 'S'identifier' button, and a link for 'Mot de passe oublié'.

Vous n'avez pas encore de compte ? [S'inscrire](#)

Entrez votre numéro de sécurité sociale ainsi que votre mot de passe pour accéder à votre compte. Vous voici en page d'accueil de votre espace personnel.



Le tiret inscrit dans le cercle bleu indique que vous n'avez pas encore renseigné vos heures de DIF. Celles-ci sont inscrites sur votre fiche de paie de décembre 2014 ou sur votre attestation de droits acquis au titre du DIF transmise par votre employeur au plus tard le 31 janvier 2015. Munissez-vous d'un de ces deux documents puis cliquez sur « mon compte d'heures » ou « ici » (cf. cercles rouges représentés sur le visuel ci-dessus.)

Étape 2 : Entrer ses heures DIF



Entrez vos heures de DIF puis cliquez sur « enregistrer ».

Attention : Si vous n'avez aucune heure de DIF, saisissez 0 dans le champs et enregistrez.

Une demande de confirmation s'affiche alors.



Cliquez sur « confirmer ».

La page « mon compte d'heures » s'affiche à nouveau.

mon CompteFormation

EVA BAQUEY

Accueil

Mes informations personnelles

Mon compte d'heures

Mes dossiers de formation

Mes délégations

Mon compte d'heures

Saisissez le solde du DIF : * h [Enregistrer](#)

Aucun mouvement n'a été porté à la connaissance du compte d'heures CPF.

[Tutoriel : Renseigner son Dif](#)

Cliquez sur l'onglet « Accueil » pour vérifier que vos heures DIF sont bien enregistrées.

mon CompteFormation

EVA BAQUEY

Accueil

Mes informations personnelles

Mon compte d'heures

Mes dossiers de formation

Mes délégations

Synthèse de votre compte

Heures du compte personnel

0 Heures CPF disponibles ⓘ Votre compte CPF ne sera alimenté qu'à partir du mois de Mars 2016 en fonction de votre activité réalisée en 2015. Pour réaliser une formation en 2015, vous pouvez utiliser vos heures DIF.

81 Heures DIF disponibles ⓘ Vous pouvez modifier le solde [ici](#) tant qu'aucun dossier de formation n'a été validé.

Dossiers en cours

0 Dossiers de formation en cours

Dossiers clos

0 Dossiers de formation clos

mon CompteFormation

[Conditions Générales d'Utilisation](#) [Nous contacter](#)

Votre compte d'heures est mis à jour. (cf cercle rouge).

Vous êtes maintenant en mesure de constituer un dossier de formation.

La fiche 3 « Créer son dossier de formation » est en cours d'élaboration, elle sera disponible prochainement.